

Le travail – élixir de vie

Être utile et gagner de l'argent : l'intégration à la vie professionnelle rend aux paralysés médullaires une part de vie normale. Souvent, les intéressés doivent cependant se recycler ou changer totalement d'activité. Karl Emmenegger, de l'Institut d'orientation professionnelle de Nottwil, les y aide.





Elle a le sens des plantes. La paraplégique Sonja Wyss travaille comme jardinière à Russikon ZH, y soigne des bonsaïs.

Texte : Christine Zwygart | Photos : Walter Eggenberger

Il avait 24 ans, était plein de vie, boxeur thaï et danseur de tournois passionné, avec une préférence pour la salsa et le merengue. Remo Holzer travaillait comme électronicien multimédia et montait des tentes de fête, à côté. Au printemps 2011, il a voulu participer à une intervention au Kosovo en tant que premier-lieutenant. Le jeune homme débordait de passions et de plans, qui ont connu une fin abrupte en septembre 2010, avec un grave accident de voiture. Le Bernois a survécu – mais, depuis lors, plus rien n'est pareil. Il est cloué dans un fauteuil roulant, avec une paralysie médullaire.

Chaque fois que des patients du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil se demandent comment continuer après un tel coup du sort, Karl Emmenegger entre en scène. Le directeur de l'Institut d'orientation professionnelle a 59 ans, dont plus de 30 pas-

sés dans un fauteuil roulant. À l'époque vedette de l'équipe nationale de handball et pourvu d'un contrat de formation en tant que pilote Swissair, il s'est fracturé le dos dans un accident de voiture. Dans l'entretien avec Remo Holzer, Karl Emmenegger n'y va pas par quatre chemins : « Ta profession et ton sport, tu peux les oublier en fauteuil roulant. » Le jeune homme écoute, hoche la tête et paraît plongé dans ses pensées. Karl Emmenegger montre qu'il comprend la perte qu'a subie Remo et la peine qu'il doit en ressentir. « C'est alors que j'aide à remplacer les activités perdues par de nouvelles. »

Une jardinière en fauteuil roulant

Sonja Wyss aussi a dû réorganiser sa vie. Quand la fille de paysan est tombée de l'échelle en cueillant des cerises, en 1998, elle avait déjà signé un contrat d'apprentissage de boulan-

gère/pâtissière. Mais après la rééducation à Nottwil, la paraplégique a reçu une formation de dessinatrice DAO, un métier informatique typique pour paralysés médullaires. « Or le travail de bureau ne me convient pas », explique la jeune femme de 29 ans. C'est pourquoi elle a entrepris, en 2004, une deuxième formation de floricultrice – où elle s'est littéralement épanouie. « Faire de mes mains quelque chose qui se vend me comble », s'enthousiasme Sonja. Elle a aujourd'hui un poste à 50 pour cent à la jardinerie Waffenschmidt de Russikon ZH, où elle gère le rayon bonsaïs, conseille les intéressés et soigne les plantes. Sa table de travail est plus basse et permet au fauteuil de passer dessous – il n'a pas fallu plus d'aménagements. « Je ne peux transporter de pots lourds, mais les clients sont très serviables. » Le chef d'entreprise Helmut Waffenschmidt s'engage depuis les années 80 pour des places de travail adaptées aux handicapés et emploie toujours des paraplégiques dans sa jardinerie accessible en fauteuil roulant. Il confirme : « Sonja est notre rayon de soleil. Nous sommes très contents et ne voudrions plus nous passer d'elle. »

L'intégration dans le monde professionnel joue un rôle capital après une paralysie médullaire. Être utile, gagner de l'argent et entretenir des contacts sociaux – tout cela restructure le quotidien d'une personne en fauteuil roulant et lui donne une valorisation person-



1



3



2



4

L'orientation professionnelle au CSP :

- 1 Ronnie Brandstetter montre à Remo les programmes informatiques de dessin.
- 2 Au laboratoire de langues, le jeune homme de 24 ans apprend l'espagnol et approfondit son anglais et son français.
- 3 Avec Peter Senn, Remo assemble une montre.
- 4 Karl Emmenegger aide à prendre des décisions.



nelle. « Pour 95 pour cent des patients, nous trouvons une solution après la première rééducation », affirme le conseiller en orientation du CSP Karl Emmenegger. C'est-à-dire qu'ils fréquentent une école ou entrent en apprentissage, passent par un perfectionnement ou une nouvelle formation ou encore trouvent un emploi rémunéré. Point décisif : le conseiller prend contact dès les premiers jours avec le blessé de frais. « Nous devons sauvegarder le réseau de contacts qui relie le patient au monde du travail », justifie Karl Emmenegger. Précisément dans les premières semaines après l'accident, l'employeur est impliqué émotionnellement et souvent prêt à donner une chance à la victime ou à l'aider à chercher une autre solution.

2000 employeurs potentiels

Remo Holzer est encore tout au début de ce long chemin et explore les possibilités : « Après l'intervention au Kosovo, je voulais entreprendre une formation supérieure », raconte-t-il. Karl Emmenegger dresse l'oreille – car cette idée du patient est tout à fait dans

Travail intellectuel au lieu de manuel

La Recherche suisse pour paraplégiques (RSP) s'est penchée intensivement sur l'intégration des paralysés médullaires au marché du travail. Une étude sur 495 para- et tétraplégiques de la Suisse entière montre que 64,3 pour cent des participants exercent une activité payée. « Ce qui étonne, c'est que le pourcentage des tétraplégiques qui travaillent est aussi élevé que celui des paraplégiques », constate le responsable de l'étude, Albert Marti. La différence se marque seulement dans le temps de travail moyen (paraplégiques 58,3 pour cent / tétraplégiques 47,5 pour cent).

Un tiers environ des paralysés médullaires ont pu retourner chez leur ancien employeur après la première rééducation, 42,5 pour cent d'entre eux pour y exercer une nouvelle tâche. L'étude montre encore que 42,7 pour cent des accidentés ont dû se recycler – la majorité d'une activité manuelle à une autre, plutôt intellectuelle. La chance de trouver un nouvel emploi augmente en outre si les intéressés sont accompagnés par un orientateur.

La plupart des paralysés médullaires (84,6 pour cent) déclarent prendre plaisir à travailler. Ils considèrent également comme importants le contact avec d'autres personnes (71,4 pour cent) et la rémunération (70,3 pour cent). Les personnes seules sans enfants obtiennent un revenu supérieur de 46 pour cent à leurs collègues sans travail. Ceux qui n'ont pas d'emploi indiquent comme raison principale des problèmes de santé et des douleurs.

sa ligne : « Envisageons donc la maturité professionnelle. » Et il demande ce qui ferait plaisir à Remo dans les premières semaines. La réponse jaillit immédiatement : « Je voudrais apprendre l'espagnol. » Pas de problème ! Le CSP a embauché plusieurs professeurs de langue.

Motiver les patients, dresser des plans d'avenir et les mettre en pratique – par ce « plan en trois phases », Karl Emmenegger ramène ses protégés à la vie professionnelle. Il y est aidé par ses bons contacts avec l'économie et son fichier débordant de 2000 adresses d'employeurs. Il a déjà eu des contacts avec toutes ces entreprises qui ont montré de l'intérêt à engager un jour peut-être une personne en fauteuil roulant. « Si j'ai un patient qui convient parfaitement à l'une de ces entreprises, je décroche mon téléphone », rapporte Karl Emmenegger. La réinsertion professionnelle est financée par l'assurance-invalidité

(AI) jusqu'à la fin de la nouvelle formation, ensuite, c'est à l'employeur de rémunérer les prestations fournies. Le reste est de nouveau assumé par l'AI.

Des juristes crédibles

On peut même faire carrière en fauteuil roulant, comme le prouvent les juristes Hans Frei, 56 ans, et Hermann Grosser, 58 ans, d'Altstätten SG. Ils se connaissent depuis la jeunesse, tous deux ont eu un accident de ski et aujourd'hui, ils travaillent dans le même cabinet. Hermann Grosser était apprenti mécanicien au moment de l'accident. Sur proposition de l'AI, le tétraplégique devait se recycler comme employé de commerce, dans les années '70. « Ils ont essayé de m'apprendre à taper à la machine avec deux bâtonnets », se rappelle-t-il. Mais il s'en est défendu – à la première crise économique, il aurait été en tête de la liste des licenciements. À la place,

Hermann Grosser a fait une maturité à distance, puis fréquenté la Haute école de St-Gall et obtenu le brevet d'avocat. Hans Frei était déjà en plein dans ses études quand la paraplégie l'a atteint. Et il a bien vite remarqué : « Qu'un juriste soit assis dans un fauteuil roulant ou sur une chaise de bureau à roulettes ne joue pas un grand rôle. »

Aucun des deux hommes n'a jamais eu de problèmes d'intégration à la vie professionnelle. Les préjugés et réserves n'ont concerné, au début, que le temps partiel, se souvient Hermann Grosser. Entre-temps, il a démissionné du poste de partenaire au sein du cabinet et travaille comme employé « pour raisons de santé ». Les questions d'assurances sociales sont l'une de leurs spécialités ; ils jouissent, dans ce domaine, d'une « crédibilité naturelle ». Mais il y a quand même une différence sensible avec les partenaires valides de leur cabinet : « Nous recevons beaucoup moins

Hans Frei (à g.) et Hermann Grosser travaillent comme juristes dans le même cabinet d'Altstätten SG.





de mandats d'administration », précise Hans Frei. Les entreprises cherchent souvent un mandataire qui présente. « Prendre pour cela une personne en fauteuil ne vient pas à l'esprit de beaucoup. » Ces barrières demeurent.

Confiance en l'avenir

La 6^e révision de l'assurance-invalidité doit remettre 16 800 rentiers AI au travail. « Mais cela ne marchera pas comme les politiciens se l'imaginent », prédit le conseiller en orientation Karl Emmenegger. On ne peut mettre dans le même sac les aveugles, les handicapés mentaux et les personnes en fauteuil roulant. « Le problème : comment évaluer ces handicaps et les traduire en francs et centimes ? » Les politiciens feraient mieux de se demander quelles bases il faut aux chefs d'entreprise pour qu'ils donnent une chance aux personnes handicapées. Et, d'autre part, les entreprises devraient élaborer un projet définissant comment elles comptent intégrer et indemniser les handicapés. « Ce n'est qu'ainsi que tous les intéressés se poseront les questions essentielles. »

Remo Holzer regarde l'avenir avec confiance. « Je voudrais emménager avec mon amie – ma famille et mes amis me soutiennent. » Karl Emmenegger prévoit cependant des temps difficiles : « Pour toi seront énormes les progrès que tu feras dans les prochaines semaines. » Mais l'entourage compare toujours avec avant, avec le Remo piéton. Cela pourrait entraîner des problèmes. Et, point très important : « Il y a des fardeaux que tu porteras ta vie durant – comme des cailloux dans un sac à dos. Cela modifiera et marquera ta personnalité. » Karl Emmenegger n'est pas seulement conseiller en orientation, mais aussi en vie. Un conseiller à l'expérience propre, acquise dans la pratique.

« Aucune entreprise n'est trop petite pour employer un handicapé »

Hans Blaser est directeur et associé de R + B engineering ag. L'entreprise compte neuf établissements en Suisse et emploie plus de 80 personnes dans la planification en technique du bâtiment.

Vous avez embauché la première personne en fauteuil roulant en 1994. Qu'est-ce qui vous a motivé ?

Je suis moi-même parmi les privilégiés de la vie. Par notre engagement, nous voulons donner une chance à ceux qui ont connu des temps difficiles. À l'époque, le CSP nous a envoyé un jeune homme pour un premier contact. Il était certes psychiquement démoli, mais m'a fait une bonne impression. Le tétraplégique travaille encore pour nous aujourd'hui – une formidable prestation !

Toutes les entreprises sont-elles aptes à embaucher des personnes handicapées ?

Il importe que l'entreprise discute de la compétence sociale et la vive. Le personnel doit être prêt à soutenir un collègue handicapé. Et s'il y a des problèmes, c'est l'affaire du chef.

Comment l'entendez-vous ?

J'emploie actuellement deux personnes en fauteuil roulant et une malvoyante. Pour tous, je suis un chef sévère, mais correct. Les prestations que j'exige d'eux sont clairement définies – naturellement en fonction de leur handicap. Et je leur donne des tâches qu'ils peuvent accomplir sans être sous pression. Car il peut arriver que quelqu'un manque longtemps. Il faut en tenir compte.

Est-ce rentable pour vous ?

Une excuse fréquente des entreprises est : « Nous sommes trop petits et n'avons pas d'argent ». Mais je ne l'admets pas. Si la place de travail doit être aménagée, c'est l'assurance-invalidité qui paye. La société ne doit rémunérer que la prestation qu'elle reçoit. Le reste du salaire est à la charge de l'AI.

Y a-t-il aussi des côtés négatifs ?

J'ai eu, un jour, une personne en fauteuil qui ne voulait pas vraiment travailler et ne s'accommodait pas de son sort – il malmenait même les autres. C'était très attristant et j'ai dû en tirer les conséquences.

Que conseillez-vous à des entreprises désireuses d'embaucher des personnes handicapées ?

La guerre de la paperasse avec l'AI est compliquée pour les profanes. Qui veut entamer des négociations doit donc consulter un professionnel – par exemple Karl Emmenegger, de l'orientation professionnelle du CSP.